



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09//2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-51

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DELIBERATION APPROUVANT LE CHOIX DU NOUVEAU LOGO

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des travaux réalisés par l'agence Otidea pour aboutir au logo proposé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec deux voix contre, décide :

1. D'approuver le logo proposé pour que celui-ci devienne le logo officiel de la mairie de Tournay.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-51-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09//2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-52

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

ADHESION AU CLIC 65

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des actions du Centre Local Information Coordination Gérontologique (CLIC) du Pays des Coteaux et de son intérêt à y adhérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'autoriser l'adhésion au CLIC 65 pour l'année 2014,
2. De verser au CLIC 65, au titre de la cotisation 2014, la somme de 12 €.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-52-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014

DELIBERATION n°2014-53

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
 Ayant pris part à la délibération : 15
 Date de la convocation : 18/09//2014
 Date d'affichage :

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
 Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

REPRESENTANTS A L'OFFICE DE TOURISME DU CANTON DE TOURNAY

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il lui appartient, conformément aux statuts, de désigner des représentants à l'Office de Tourisme. Il a été convenu avec la communauté de communes du canton de Tournay que la commune de Tournay et la communauté de communes désigneraient chacune 4 représentants au Conseil d'Administration de l'Office de tourisme au titre du collège des membres de droit en comprenant 8. Monsieur le Maire propose qu'outre le Maire soient désignés Monique GAILHOU, Régis PIERROT et Véronique LARRONDO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De désigner Monsieur le Maire, Madame Monique GAILHOU, Monsieur Régis PIERROT et Madame Véronique LARRONDO comme représentants du conseil municipal à l'Office de tourisme du Canton de Tournay.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
 065-216504472-20140924-2014-53-DE
 Date de télétransmission : 29/09/2014
 Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-54

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

TARIFS SORTIES ALSH – JUILLET A OCTOBRE 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay de juillet à octobre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Sortie Walibi 18 juillet 2014 : 26 €.
- Sortie Tour de France 24 juillet 2014 : 12 €.
- Minicamp 29 juillet au 1^{er} août 2014 : 120 € : Tarif nageur (80 € bénéficiaire CAF), 100 € Tarif non-nageur (60 € bénéficiaire CAF).
- Sortie Mauvezin du 8 août 2014 : 13 €.
- Sortie Cinéma du 29 août 2014 : 14 €.
- Sortie Bowling du 15 octobre 2014 : 10 €
- Sortie N'co Park Lannemezan du 24 octobre 2014 : 13 € jusqu'à 7 ans et 18 € à partir de 7 ans.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-54-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09//2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-55

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

REGIE MUNICIPALE – ALIMENTATION PISCINE

Monsieur le Maire informe le Conseil que pour satisfaire un besoin de la population fréquentant la piscine municipale, des produits d'alimentation ont été proposés à la vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. D'autoriser la vente de produits d'alimentation dans la régie piscine municipale
2. De fixer les tarifs suivants :
 - Boissons 33cL : 1 €
 - Eau 50cL : 0,50 €
 - Glaces fusées et bâtonnets vanille : 0,50 €
 - Cookies : 2 €
 - Choco : 2 €
 - Friandises : 1 €

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-55-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09//2014
Date d'affichage :

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe que compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de plusieurs agents communaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent auprès de l'école maternelle à temps non complet créé initialement pour une durée de 31h30 heures à 35 heures par semaine à compter du 1er septembre 2014.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. D'adopter la proposition de Monsieur le Maire
2. De modifier ainsi le tableau des emplois,
3. d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-56-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09//2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-57

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe que compte tenu de la réforme des rythmes scolaires, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail de plusieurs agents communaux.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984, de porter la durée du temps de travail de l'emploi d'agent technique affecté à la restauration scolaire à temps non complet créé initialement pour une durée de 28 heures à 30 heures par semaine à compter du 1er septembre 2014.

La modification du temps de travail n'excède pas 10 % du temps de travail initial et n'a pas pour effet de faire perdre l'affiliation à la CNRACL du fonctionnaire concerné.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. D'adopter la proposition de Monsieur le Maire
2. De modifier ainsi le tableau des emplois,
3. d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-57-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09//2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-58

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION EN CONTRAT AIDE

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 24 septembre 2014.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer les conventions avec la personne qui sera recrutée pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Décide de créer un poste d'agent d'animation dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
2. Précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément.
3. Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine
4. Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-58-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014

5. Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-58-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09//2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-59

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

INSTITUTION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le maire informe l'assemblée communale du régime du droit de préemption urbain (D.P.U.) prévu aux articles L211-1 et suivants et R211-1 et suivants du code de l'urbanisme, ouvert aux communes qui disposent d'un plan local d'urbanisme.

Cette mesure permet à la commune de se porter acquéreur prioritaire des biens et immeubles en voie d'aliénation pour les actions et opérations d'aménagement, de protection ou pour constituer des réserves foncières. Il peut être institué sur tout ou partie des zones urbaines et des zones à urbaniser délimitées au plan local d'urbanisme.

Ce droit de préemption urbain sera institué sur l'ensemble des zones U et secteurs subséquents et des zones AU et secteurs subséquents du plan local d'urbanisme approuvé le 9 novembre 2010.

Le conseil municipal, vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L211-1 et suivants, R211-1 et suivants, vu le plan local d'urbanisme approuvé le 9 novembre 2010. Entendu les informations fournies par le maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- Décide :

1. D'instituer le droit de préemption urbain sur les zones U et secteurs subséquents et zones AU et secteurs subséquents du Plan Local d'Urbanisme (tels qu'ils figurent au plan annexé à la présente),
2. de donner délégation à Monsieur le Maire pour exercer, en tant que de besoin, le droit de préemption urbain conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et précise que les articles L2122-17 et L2122-19 dudit code sont applicables en la matière,

- Dit :

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-59-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014

1. Que la présente délibération sera affichée en mairie pendant une durée minimale d'un mois (article R211-2 du code de l'urbanisme),
2. Qu'une mention sera insérée dans les 2 journaux suivants (art. R211-2 du code de l'urbanisme) :
 - La Nouvelle République des Pyrénées
 - La Montagne des Hautes-Pyrénées
3. Qu'une copie de la présente délibération sera adressée aux services et organismes mentionnés à l'article R211-3 du code de l'urbanisme,
3. Que le droit de préemption urbain entrera en vigueur le jour où la présente délibération sera exécutoire (affichage en mairie et publication),
4. Que dès institution du droit de préemption, la commune ouvrira un registre dans lequel seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice ou par délégation de ce droit, ainsi que l'utilisation effective des biens ainsi acquis, conformément à l'article L213-13 du code de l'urbanisme.

La présente délibération sera transmise au Préfet des Hautes-Pyrénées

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-59-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014

DELIBERATION n°2014-60

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09//2014
Date d'affichage :

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire, Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

ELECTRIFICATION RURALE – SECURISATION ROUTE DE BURG

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a été retenue pour l'année 2012 sur le programme « Electrification Rurale », arrêté par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la dépense est évalué à : 35 000 €

Récupération TVA :	5 735,79 €
Fonds libre :	2 926,42 €
Subvention FACE :	23 411,37 €
Participation SDE :	2 926,42 €

TOTAL : 35 000 €

La part communale est mobilisée sur ses fonds libres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

1. Approuve le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées,
2. S'engage à garantir la somme de 2 926,42 € au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées, qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune,
3. Précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-60-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09//2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-61

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

LOCATION APPARTEMENT 12 RUE ADOLPHE PEDEBIDOU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'appartement communal situé 12 rue Adolphe Pédebidou a été libéré au 31 décembre 2013 par Cécile BARBIN et Stephen FONTAINE. Monsieur le Maire propose de louer l'appartement à Sophie LONCAN à compter du 1^{er} août.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De louer l'appartement à Madame Sophie LONCAN à compter du 1^{er} août 2014
2. De fixer le montant du loyer à 418 €
3. De fixer le montant de la caution à un mois de loyer
4. D'exonérer le paiement d'un mois de loyer en raison des travaux réalisés par le locataire
5. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-61-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09//2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-62

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

LOCATION APPARTEMENT 4 RUE TRAMEZAYGUES

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'appartement communal situé 4 rue Tramezaygues a été libéré au 30 juin 2014 par Marie LOUSSERT. Monsieur le Maire propose de louer l'appartement à Peter WILLIAN et Vidiane ROBERT à compter du 1^{er} août 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De louer l'appartement à Monsieur Peter WILLIAN et Madame Vidiane ROBERT à compter du 1^{er} août 2014
2. De fixer le montant du loyer à 450 €
3. De fixer le montant de la caution à un mois de loyer
4. De procéder au remboursement de la caution de Madame Marie LOUSSERT pour un montant de 453,11 €
5. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-62-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-63

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire, Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

LOCATION APPARTEMENT 3 RUE DU GABASTOU

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'appartement communal situé 3 rue du Gabastou a été libéré au 30 juin 2014 par Alain SEQAL. Monsieur le Maire propose de louer l'appartement à Marie LOUSSERT à compter du 1^{er} juillet 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De louer l'appartement à Madame Marie LOUSSERT à compter du 1^{er} juillet 2014
2. De fixer le montant du loyer à 390 €
3. De fixer le montant de la caution à un mois de loyer
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-63-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 18/09/2014

Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-64

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire, Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

LOCATION APPARTEMENT 2 RUE GERDE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'appartement communal situé 2 rue du Gabastou a été libéré au 28 février 2014 par Amélie KHELOUI. Monsieur le Maire propose de louer l'appartement à Eric SAUVAGE à compter du 1^{er} novembre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De louer l'appartement à Monsieur Eric SAUVAGE à compter du 1^{er} novembre 2014
2. De fixer le montant du loyer à 395 €
3. De fixer le montant de la caution à un mois de loyer
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-64-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09//2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-65

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

LOCATION APPARTEMENT 2 RUE GERDE - RDC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'appartement communal situé 2 rue Gerde a été libéré au 31 août 2014 par Jesusa ANGEL. Monsieur le Maire propose de louer l'appartement à Didier PEREZ à compter du 1^{er} octobre 2014.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. De louer l'appartement à Monsieur Didier PEREZ à compter du 1^{er} octobre 2014
2. De fixer le montant du loyer à 248 €
3. De fixer le montant de la caution à un mois de loyer
4. De procéder au remboursement de la caution de 169,22 €
5. D'autoriser Monsieur le Maire à signer le bail

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-65-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-66

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire, Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DESAFFECTATION DES PARCELLES N°B812 ET N°B820

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les délibérations n°2014-33 et n°2014-34 du 30 avril 2014,

Vu le procès-verbal de constat d'huissier du 17 septembre 2014,

Considérant qu'une parcelle doit être désaffectée à un service public ou à l'usage direct du public avant de pouvoir la céder,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Constate, avec trois voix contre :

1. La désaffectation du service public des parcelles n°B812 et n°B820,

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-66-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-67

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire, Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

DECLASSEMENT DES PARCELLES N°B812 ET N°B820

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les délibérations n°2014-33 et n°2014-34 du 30 avril 2014 et la délibération n°2014-66 du 24 septembre 2014,

Considérant qu'une parcelle doit être déclassée du domaine public avant de pouvoir la céder,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec trois voix contre :

1. De déclasser du domaine public les parcelles n°B812 et n°B820 et de les faire ainsi rentrer dans le domaine privé communal

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-67-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-68

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire, Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CREATION ASSOCIATION DES BASTIDES 65

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une rencontre entre les Maires des trois bastides du département et de la volonté de créer entre ces trois communes une association loi 1901 de valorisation touristique et culturelle des bastides des Hautes-Pyrénées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité :

1. D'autoriser Monsieur le Maire à créer une association entre ces trois communes,
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer au nom de la commune tous les documents nécessaires à cette création.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-68-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-69

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CONSULTATION MAITRISE D'ŒUVRE SSIAD

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du dossier d'aménagement d'un bâtiment pour l'accueil de Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) réalisé le 7 août 2014 par l'Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités des Hautes-Pyrénées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

1. Approuve le programme proposé par Monsieur le Maire (aménagement du SSIAD dans le bâti existant, avec diminution de la surface à créer (salle réunion 40m²)),
2. Détermine l'enveloppe financière à hauteur de 172 249,84 € HT soit 207 000 € TTC,
3. Rappelle que l'opération est subventionnée à hauteur de 120 000 € par l'Etat au titre de la programmation DETR 2014,
4. Lance la consultation des prestataires d'études (maitre d'œuvre et bureau de contrôle),
5. Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec le maître d'œuvre retenu,

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-69-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 18/09//2014

Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-70

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS POUR 2014 - 2

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2014, présentés par les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Association EN'RJ Yoga : 100 €
- ✓ Club de l'Amitié de l'Arros : 500 €
- ✓ Association Francis Jammes : 150 €
- ✓ Centre d'Information sur les droits des femmes et des familles des Hautes-Pyrénées : 250 €

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-70-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014

DELIBERATION n°2014-71



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire,
Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09/2014
Date d'affichage :

PROPOSITION D'ASSIETTE DE COUPES – EXERCICE 2015

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le programme annuel de coupes proposé par l'ONF selon le tableau suivant :

Série	Parcelle	Année de passage prévu à l'aménagement	Proposition ONF		Décision du Conseil municipal	
			Dont supprimée ou reportée	Dont volume à marteler m3	Désignation	Destination des produits
1	16_1	2013	Reportée			
	7_0	2010		293,20		
	9_0	2011	Reportée			
	25_0			343,60		
	26_0			338,10		
				974,90		

Conformément à la Charte de la Forêt Communale, la collectivité décide de la destination des produits et des modalités de ventes.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-71-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 15

Date de la convocation : 18/09//2014

Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-72

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire, Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

BAIL DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal d'un projet de bail avec la Gendarmerie nationale reçu par la Direction Départementale des Finances Publiques prenant en compte une baisse de plus de 18 % du montant du loyer en 3 ans.

Considérant que l'avis domanial du 26 avril 2013 ne s'impose pas à la commune d'après le Code Général des Collectivités Territoriales, pas plus qu'au preneur, service de l'Etat, qui conserve la faculté de passer outre, sous réserve de motiver sa décision,

Considérant que la clause introduite dans la proposition de bail visant à rendre inopérante toute révision ultérieure du loyer, à la seule condition que l'administration ne soit jamais totalement d'accord avec le programme de travaux pris en charge par la commune est une clause léonine, et par conséquent inacceptable,

Considérant que la gendarmerie est restée occupante de la caserne au-delà du terme du bail précédent de 9 ans, et que, de ce fait, celui-ci s'est trouvé tacitement reconduit, et nécessairement aux conditions contractuelles en vigueur, lesquelles rendent applicables une nouvelle révision triennale à compter du 1^{er} avril 2013,

Considérant que le calcul, effectué par les services de la DDFIP et figurant dans l'évaluation domaniale du 26 avril 2013, aboutit à un loyer annuel révisé de 77 313 €,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

1. De refuser la proposition de bail de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées,

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-72-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014

2. D'exiger le paiement du montant du loyer révisé depuis le 1^{er} avril 2013, soit 570,75 € par mois
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer un bail sous réserve que ces revendications soient prises en compte.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-72-DE
Date de télétransmission : 29/09/2014
Date de réception préfecture : 29/09/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-73

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire, Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CESSION FONCIERE – PARCELLE B N°820 – 539 m²

Le Maire informe le Conseil municipal que le propriétaire d'une parcelle jouxtant la parcelle B n°820, située impasse des Prunus, d'une superficie de 539 m², a manifesté auprès du Maire son intention d'acquérir ladite parcelle au prix de 58 € / m². Le Maire précise que cette parcelle, propriété de la commune, n'est pas aménagée et ne présente donc aucun intérêt particulier pour la commune. Le Maire rappelle qu'en vertu de la loi n°95-127 du février 1995, les communes de moins de 2 000 habitants n'ont pas obligation de faire une évaluation domaniale par France Domaine. Toutefois, une parcelle similaire a été évaluée à titre indicatif par France Domaine à 67,18 € / m², la différence de prix n'apparaît donc pas significative.

Vu le procès-verbal de constat d'huissier du 17 septembre 2014,

Vu les délibérations n°2014-66 et n°2014-67 procédant à la désaffectation et au déclassement de ladite parcelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec deux voix contre,

Décide :

1. D'annuler et de remplacer la délibération n°2014-34,
2. D'autoriser la cession de la parcelle B n°820, située impasse des Prunus, d'une superficie de 539 m² au prix de 58 € / m² soit 31 262 € à Monsieur et Madame ELOY.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-73-2-DE
Date de télétransmission : 27/10/2014
Date de réception préfecture : 27/10/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 18/09/2014
Date d'affichage :

DELIBERATION n°2014-74

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le 24 septembre 2014 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Monique GAILHOU, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Absents : Madame Blandine CARATY donne pouvoir à Monsieur le Maire, Madame Catherine HOWARD donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis GABAS.

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

CESSION FONCIERE – PARCELLE B N°812 – 521 m²

Le Maire informe le Conseil municipal que le propriétaire d'une parcelle jouxtant la parcelle B n°812, située rue du 19 mars 1962, d'une superficie de 521 m², a manifesté auprès du Maire son intention d'acquérir ladite parcelle. Le Maire précise que cette parcelle, propriété de la commune, n'est pas aménagée et ne présente donc aucun intérêt particulier pour la commune. Le Maire rappelle qu'en vertu de la loi n°95-127 du février 1995, les communes de moins de 2 000 habitants n'ont pas obligation de faire une évaluation domaniale par France Domaine. Toutefois, la parcelle a été évaluée à titre indicatif par France Domaine à 67,18 € / m². Le Maire rappelle que la parcelle n°820, située à proximité a été vendue par la commune au prix de 58 € / m², il est donc proposé le même prix pour la parcelle B n°512, la différence de prix avec l'estimation domaniale n'étant pas significative.

Vu le procès-verbal de constat d'huissier du 17 septembre 2014,

Vu les délibérations n°2014-66 et n°2014-67 procédant à la désaffectation et au déclassement de ladite parcelle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec trois voix contre,

Décide :

1. D'annuler et de remplacer la délibération n°2014-34,
2. D'autoriser la cession de la parcelle B n°812, située rue du 19 mars 1962, d'une superficie de 521 m² au prix de 58 € / m² soit 30 218 € à Monsieur et Madame SALILLAS,
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération.

Fait et délibéré le 24 septembre 2014

Pour copie conforme,

Le Maire,

Camille DENAGISCARDE



Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20140924-2014-74-2-DE
Date de télétransmission : 27/10/2014
Date de réception préfecture : 27/10/2014



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 28/10/2014
Date d'affichage :

L'an deux mille quatorze, le 5 novembre 2014 à 19H, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Madame Blandine CARATY Monique GAILHOU, Madame Catherine HOWARD, Véronique LARRONDO, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE

Secrétaire de séance : Catherine HOWARD

ELECTION DE 5 REPRESENTANTS SUPPLEMENTAIRES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE TOURNAY

Vu les articles L. 5211-6 à L. 5211-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de désigner cinq délégués titulaires supplémentaires et deux délégués suppléants afin de représenter la commune de Tournay à la communauté de communes du canton de Tournay suite au décès du Maire de Lhez et par conséquent à la nouvelle répartition des sièges entre les communes membres,

Monsieur le Maire propose la liste de candidats suivante :

BRUZAUD Marie-Thérèse
PIERROT Régis
CARATY Blandine
PAMBRUN David
LARRONDO Véronique
PERRET Frédéric
ROSSI Muriel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare les résultats suivants :

Au premier tour de scrutin, les résultats sont les suivants :

Votants : 15

Blanc : 2

LISTE UNIQUE : 13

Monsieur le Maire déclare donc élus représentants titulaires à la communauté de communes Madame Marie-Thérèse BRUZAUD, Monsieur Régis PIERROT, Madame Blandine CARATY, Monsieur David PAMBRUN et Madame Véronique LARRONDO. Sont élus suppléants Monsieur Frédéric PERRET et Madame Muriel ROSSI.

Fait et délibéré le 5 novembre 2014,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE

Accusé de réception en préfecture
065-216504472-20141105-2014-75-DE
Date de télétransmission : 10/11/2014
Date de réception préfecture : 10/11/2014